



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 septembre 2021

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES et Benoît COQUAND.

**Absents excusés :**

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Michelle LUCAS, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Émilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Anne-Cécile MERCIER, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

**Absents :**

Nora BENACHOUR.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

**DL.21.059 - Créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3. – I.- 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) – Années 2021 et 2022 - Complément**

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3. – I.- 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3. I.- 1° de la loi n°84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein du service Education nécessitent la création d'un poste non permanent suivant :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Education	1 adjoint d'animation	Renfort ATSEM – Pause méridienne	Temps non complet 27.14% 9h30 hebdomadaires	1er octobre 2021 au 31 août 2022

Après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 6 septembre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer le poste d'agent contractuel de droit public ci-dessus énoncé, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3. I.- 1° de la loi n° 84-53 précitée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **22 SEP. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **29 SEP. 2021**

Notification le : **29 SEP. 2021**





**29 SEP. 2021**

Le Maire

Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_21_059
Date de la décision :	2021-09-21 00:00:00+02
Objet :	créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3-I.-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) - années 2021 et 2022 - complément
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - Délibération création et suppression de poste
Identifiant unique :	045-214501694-20210921-DL_21_059-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20210921-DL_21_059-DE-1-1_0.xml	text/xml	1041
Nom original :		
DL.21.059 -RH-Création postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité - années 2021 et 2022-complément.pdf	application/pdf	305951
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20210921-DL_21_059-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	305951

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2021 à 14h55min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2021 à 14h55min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2021 à 14h55min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2021 à 14h55min54s	Reçu par le MI le 2021-09-29

